

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 8 Octobre 2009

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 15
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- AYANT DONNE POUVOIR : 1
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 2

Le Lundi 19 Octobre 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Les Chapelles, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Laurence BOCIANOWSKI (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)
Messieurs Raymond BIMET, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Monsieur Jean-Louis GRAND, Madame Christiane JAYMOND, Monsieur Albert POULAIN (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Monsieur Hervé GENET (Tignes)
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Olivier ZARAGOZA (pouvoir à Monsieur Hervé GENET)
Monsieur Jean-Louis OTTOBON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20091019-2009-56-DE
Date de signature : -
Date de réception : 13/11/2009

**N° 2009-56 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 -
BUDGET « DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES »**

Rapporteur : Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD

Monsieur le Vice-président présente au Conseil communautaire le projet de décision modificative n°3 au budget annexe « Déchets des ménages et assimilés », retraçant les modifications de crédits justifiées par le rachat de conteneurs.

Rachat de conteneurs

Monsieur le Vice-Président rappelle que lors du vote du budget primitif 2009, la collectivité avait décidé de participer aux Mondiaux de ski de Val d'Isère dans le cadre de ses compétences. Pour ce faire, elle avait voté un crédit pour l'acquisition de conteneurs. Ce parc de conteneurs, une fois acquis, sera mis à disposition des collectivités lors de l'organisation d'événements sur leur commune.

Durant les Mondiaux, l'association organisatrice a directement acquis ces conteneurs. Ces bacs sont aujourd'hui à Val d'Isère et, il est proposé d'en faire l'acquisition par le biais d'une décision modificative.

La Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise acquiert ces bacs pour un montant de 7920,80€.

Il convient donc d'ajuster les crédits ouverts.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
D/6745	Subventions aux personnes de droit privé	7920,80 €	
R/7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		7920,80 €

Le Conseil communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget « Déchets des ménages et assimilés ».
- **ATTRIBUE** une subvention au Comité d'Organisation des Championnats du Monde de Val d'Isère 2009 (COVAL) d'un montant de 7 920,80 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

